Fourcroy

J'invite le citoyen Fabien Pillet
à faire pour le repertoire des 4 théâtres
ce qui a été fait jusqu'icy, et d'en diriger
l'envoi aux Consuls comme par le passé.
Je n'ai encor aucune connaissance de la
partie dont le citoyen Fabien Pillet est
chargé. Je le prie de venir demain matin
à 8 heures ½ avec les pieces nécessaires
pour prendre une premiere connaissance
de cette partie de mes attributions.

Je salue le citoyen Fabien Pillet.

Fourcroy

1re compl.to /.

au citoyen Fabien
Pillet chef du Bureau
des théâtres
à Paris.

26957 / 32
DSI

suivant moi Le Decret du 10 Juin en organisant le museum, détruit réellement L'ancien établissement, et en créant tous les officiers Professeurs, Leur donne des droits égaux. cette égalité emporte celle des traitemens, qui d'ailleurs est annoncée par Le décret même, qui partage Le traitement de L'intendant. je pense donc que pour obéir à la loi, qui a voulu détruire L'inégalité scandaleuse qui existoit entre les differens officiers par rapport à Leur traitement, il faut faire une masse totale de tous les traitemens y ajouter L'ancien traitement de L'intendant et partager Le montant également entre tous les Professeurs du Museum.

Fourcroy

18. Juillet 1793./.

Fourcroy – Chimie

DSI

Quoique plusieurs des faits annoncés par M. Prevost, paroissent avoir été déja énoncés par MM. Brugnatelli, Leonhardi et Volta, comme l'a dit à l'institut, le Citoyen Venturi Professeur de physique à Modène qui a lu un mémoire sur le même objet après avoir entendu celui de M. Prevost, nous pensons que ce dernier, dont les détails sont exposés avec une précision et une clarté remarquables, aura un grand intérêt pour les physiciens, et que la premiere classe de l'institut doit en ordonner l'impression dans le ~~Recueil~~ ~~des savans étrangers~~ de ses mémoires. /.

au Louvre le 11 ventôse an 5e. de la republique.

Fourcroy

Charles /.

Fourcroy
chimiste

La premiere classe de l'institut nous a chargés le Cit. Charles et moi de lui rendre compte d'un mémoire de M. Benedict Prevost de geneve, sur divers moyens de rendre sensibles à la vüe les émanations des corps odorans, avec une explication des phénomènes relatifs à ce sujet, qui lui a été envoyé par la société des sciences et des arts de Montauban. Voici les faits décrits dans ce mémoire.

—1°. une substance odorante concrète, mise sur une glace mouillée, ou une soucoupe large recouverte d'une legere couche d'eau, fait écarter sur le champ celle ci; de maniere qu'il se forme autour du corps un espace sec de quelques pouces.

—2°. des fragmens de matière odorante concrète, ou de petits morceaux de papier et de liège imprégnés d'une liqueur odorante et essuyés; placés sur l'eau, se meuvent tout à coup en tournoyant avec une grande vitesse. Romieu avoit fait cette observation sur le camphre et il l'avoit attribuée faussement à l'électricité. on apperçoit des mouvement même dans des masses de camphre de 7 à 8 gros.

—3°. une liqueur odorante, jetée sur l'eau arrête le mouvement, jusqu'à ce qu'elle soit volatilisée. l'huile fixe l'arrête plus longtems, et jusqu'à ce qu'on ait enlevé la pellicule qu'elle forme sur l'eau.

—4°. quand on nettoye la surface de l'eau avec une feuille de métal, de papier, de verre, plongé et retiré successivement, jusqu'à ce que la pellicule indiquée soit retirée, le mouvement gyratoire reparoit. il suffit de plonger un baton de cire, à l'ongle ou un morceau de bougie, dans l'eau, de retirer les gouttes qui se ramassent sur ces corps dans un verre sur l'eau où sont les fragmens odorans se mouvant, pour arrêter ceux ci. un métal ~~plongé dans l'eau~~ ne fait pas le même effet que la cire. ~~[illegible]~~

—5°. il se forme autour des substances odorantes une atmosphère de fluide élastique qui les environne, et à laquelle sont dus les mouvemens, les effets indiqués.

—6°. un morceau de camphre plongé de 3 ou 4 lignes dans l'eau sans y flotter, excite autour de lui un mouvement de trépidation dans l'eau, qui repousse les petits corps voisins et les repousse vers le camphre, par secousses. l'auteur en conclut qu'il s'échappe du corps odorant un fluide élastique à la manière du feu d'une fusée ou de la charge d'une arme à feu.

—7°. s'il y a un certain rapport entre la hauteur de l'eau et le petit fragment de camphre que l'on met en expérience, l'eau s'écarte brusquement, revient ensuite ~~sur le~~ camphre, s'en écarte de nouveau comme par une explosion dont le seul fait souvent faire au morceau de camphre une partie de révolution sur lui même.

—8°. des fragmens de camphre, gros comme un pois, mis sur un disque de feuille métallique de 4 à 5 lignes de diamètre, qu'on place sur l'eau, donnent à ces plaques un mouvement moins prompt que celui

que prend le camphre seul. si l'on couvre le vase presque plein d'eau où l'on fait cette expérience d'une glace qui intercepte le renouvellement de l'air, le mouvement se rallentit et s'arrête.

9°. Le camphre seul se meut plus rapidement que lors qu'il est placé sur des plaques de métal. L'auteur en infère que le contact immédiat de l'eau favorise le dégagement du fluide qui produit le mouvement.

10°. le camphre s'évapore 30 ou 40 fois plus vite, lorsqu'il est placé sur l'eau, que lorsqu'il plonge de toutes parts dans l'air.

11°. Le camphre en se dissipant dans l'air conserve sa forme et son blanc mat; sur l'eau il s'arrondit et devient transparent, comme s'il éprouvoit une espèce de fusion. on peut croire que cela vient du mouvement acquis qui lui fait présenter plus de surface à l'air

12°. en effet de douze petits morceaux de camphre égaux, 6 étant suspendus dans une cloche garnie de chaux vive et bien sèche, et 6 autres suspendus dans une cloche humide avec une éponge mouillée. La volatilisation est égale dans tous, et l'eau dans ce cas ne touchant pas le camphre ne paroit pas y contribuer.

13°. il faut pour cela que l'eau le touche directement. aussi des fragmens de camphre placés sur un papier brouillard continuellement mouillé, se dissipent aussi vite et deviennent aussi transparens, que lorsqu'on les met sur l'eau; mais sans prendre aucun mouvement.

14°. si l'on plonge des morceaux de camphre sous l'eau, le camphre s'y arrondit, y devient transparent, n'y prend pas de mouvement, sa dissipation est moins sensible que dans l'air. le concours de l'air et de l'eau est donc nécessaire pour dégager le fluide qui est la cause du mouvement et de la dissipation totale des corps odorans.

15°. le mouvement des corps odorans sur l'eau s'arrête et cesse de lui même au bout de quelque temps, parce qu'alors l'eau ayant contracté une odeur forte, la volatilisation se fait dans tous les points de sa surface, la petite masse se trouve ainsi plongée dans le fluide odorant qui n'est plus de l'air, s'y dissout comme dans des fluides odorans ordinaires, sans former le jet gazeux cause du mouvement. L'auteur compare la volatilisation de l'arome à une combustion excitée par l'eau. Il s'arrête ici un moment sur les divers phénomènes qu'il vient de décrire; il observe qu'on peut rendre palpable tous les effets, en touchant la surface de l'eau sur laquelle se meuvent les parcelles odorantes avec une épingle plongée dans l'huile; à l'instant même, aussi promptement que l'éclair, les parcelles comme foudroyées s'arrêtent; on voit sur l'eau une pellicule irisée formée par l'huile. L'eau pénètre les pores de l'huile comme ceux du camphre, en dégage un fluide qui empêche l'eau de pénétrer dans ceux de la substance odorante; le mouvement s'arrête parce que celle ci est alors plongée dans un fluide formé par l'huile et qui n'est pas de l'air.

16°. tous les corps non odorans, présentent quand ils sont chauds, les mêmes phénomènes que les matières odorantes; à la vérité une forte chaleur leur donne une espèce d'odeur. c'est à ce phénomène que l'auteur rapporte les batailles le mouvement que l'on voit sur une pièce de monnoye que l'on jette dans l'eau après l'avoir fait rougir. le fluide élastique est suivant lui le calorique qui se dégage, à mesure que l'eau pénètre dans les pores dilatés du métal. il est cependant beaucoup plus simple d'attribuer ce phénomène à l'eau réduite en vapeur autour de la pièce rouge, et quelquefois à du gaz hydrogène, lorsque le métal est susceptible de décomposer l'eau, surtout à cette haute température.

Après l'exposé de ces expériences, M. Prevost espère avec raison qu'elles contribueront à avancer la théorie des odeurs, qui tient de si près à celle des gaz; il ne se flatte pas d'avoir épuisé le sujet, mais d'avoir trouvé le moyen de rendre l'odeur sensible par l'eau, non seulement à la vüe mais même au tact, ainsi que le sont les vibrations des corps sonores. Les hommes privés du sens de l'odorat, même les aveugles, pourront, suivant lui, à l'aide de ce moyen distinguer les corps odorans de ceux qui ne le sont pas. peut être dit il, cette espèce d'odoroscope, pourra t'il devenir en le perfectionnant un odorimètre. Les exceptions, telle par exemple que celle du cérumen des oreilles qui produit beaucoup d'effet sur l'eau, sans être sensiblement odorant, et des doigts chauds ou moites, ne sont qu'apparentes; puisque si nos sens n'y trouvent point d'odeur, ceux des animaux plus prononcés et plus énergiques, comme du chien, la perçoivent et distinguent les personnes à son caractère particulier. L'odoroscope pourra donner sur ces émanations des lumières qui nous manquent. c'est ainsi que de la graisse de volaille, d'une odeur presque nulle pour nous, mais très sensible pour les chiens, donne des marques sensibles à l'odoroscope.

M. Prevost qui a pris à tache d'être très concis dans ce mémoire, annonce que l'eau mise sur la liqueur odorante, au lieu de placer celle ci sur l'eau, présente un phénomène assez intéressant à remarquer, mais qu'il ne décrit pas; on ne peut que désirer d'avoir une prompte communication de la suite de ce travail intéressant.

Nous ne nous expliquerons pas ici, sur la manière dont il paroît nécessaire d'envisager le principe de l'odeur, qui ne nous paroît plus devoir être regardé comme une matière particulière, comme un des matériaux immédiats des végétaux, toujours identique, toujours jouissant des mêmes propriétés. nous aurons occasion de revenir quelque jour plus en détail sur cet objet, et de rectifier peut être les idées qu'on s'est formées jusqu'ici actuellement sur l'esprit recteur ou arome des plantes. nous nous contenterons d'observer que les phénomènes décrits avec clarté et précision par M. Prevost, ainsi que la théorie qu'il en a donnée peuvent être rapportés à l'attraction de la matière odorante toute entière pour l'air et pour l'eau, et à sa dissolution qui s'en opère dans l'un et dans l'autre ou dans tous les deux à la fois. /

1er juillet 1807

DE 1000 F. ET AU DESSOUS 50 CEN.
FRANCE

Au Premier Juillet mil huit cent sept nous payerons solidairement à Mr Delaporte la somme de sept cent vingt huit francs trente neuf centimes valeur reçue de lui

à Paris ce quatre mai mil huit cent six

Bon pour 728 f. 39 cent.

Fourcroy

Bon pour 728 fr 39 cent. Vauquelin

1-3617

pour acquit

Delaporte

Paris 28. 7bre. 1793. an 2e de la Républ. une et indivisible.

Fourcroy

FOURCROY

Fourcroy au Citoyen Boinvilliers.

J'ai reçu, citoyen, il y a 9 jours votre ouvrage
sous une enveloppe et à l'adresse du Présidt. de la Convention
nationale; je ne l'ai point ~~remis~~ sur le bureau,
parceque une affaire importante et relative à l'instru-
ction publique m'a forcé de m'absenter dimanche
dernier de la séance de la Convention. Demain 29 je
remettrai votre paquet cacheté à son adresse, c.à.d.
au président de la Convention; vous pouvez compter
sur mon exactitude.

Salut et fraternité Fourcroy

DS

SECTION.

BUREAU.

RÉPONSE A LA LETTRE
du

Enregistrée à l'arrivée,
N.o

Au départ,
N.o 865.

OBJET DE LA LETTRE.

Université Impériale.

Paris, le 5. Septembre 1809.

Le Grand-Maître de l'Université Impériale, Comte de l'Empire,

à Monsieur Ampère Inspecteur Général de l'Université.

Monsieur l'Inspecteur général, la formation de l'École normale est une des plus précieuses ressources et un des premiers besoins de l'Université. Le choix des Élèves qui doivent y apprendre l'art d'enseigner est une des attributions que le Décret du 17. mars donne aux Inspecteurs généraux. Je vous ai désigné pour remplir cette tâche honorable, à l'égard des jeunes gens qui se présenteront à Paris pour entrer dans cette École. La loi elle-même vous avertit de choisir parmi ceux dont les progrès et

la bonne conduite auront été les plus constans, et qui annonceront le plus d'aptitude à l'administration en à l'Enseignement. Je n'ai pas besoin d'insister sur ces conditions dont vous sentez toute l'importance.

J'e joins ici l'arrêté qui nomme la Commission dont vous êtes membre. Vous voudrez bien vous réunir le plus promptement possible avec vos Collègues Examinateurs pour convenir de la marche que vous devez suivre dans vos Examens.

Agréez, Monsieur l'Inspecteur Général, l'assurance de ma Considération très distinguée.

Fourcroy

A F de Fourcroy (Comte)
[illegible] Chimiste

n° 146.

A Paris, le 20 nivôse an XI

(10 janvier 1803)

Le Conseiller d'Etat chargé de la Direction et de la Surveillance de l'Instruction publique,

au Sénateur Joseph Bonaparte

Citoyen Sénateur

J'ai l'honneur de vous adresser par le citoyen Dufresne aide naturaliste chargé de cette partie au museum les deux oiseaux (la Buse et le moyen Duc) tués à Mort fontaine. ils ont été arrangés et montés par Madame Dufresne; j'espère que vous en serez content.

donnez moi je vous prie souvent l'occasion de faire ce qui pourra vous être agréable, et comptez que je la saisirai toujours avec un égal empressement.

J'ai l'honneur de vous saluer avec la plus haute considération.

Fourcroy

DSI

à garder — Instt. publique

78

Bureau du Secrétariat.

Paris, le 18 Mor an 11 de la République française.

(7 juillet 1803)

Le Conseiller d'Etat chargé de la Direction et de la Surveillance de l'Instruction publique,

n° 119

Au Citoyen Lanneau Direur du Collège des sciences et des Arts,

Je suis on ne peut plus sensible, Citoyen, à l'offre que vous me faites par votre Lettre du 10 de ce mois.

Je compte vous présenter incessamment un sujet qui, je l'espère, sera digne de la faveur que vous voulez lui faire.

Je vous Salue bien affectueusement

Fourcroy

Au Citoyen
Lanneau Direur du
Collège des sciences et des arts
Ci. devant Ste Barbe
à Paris

Mor 18 an 11

DSI

12

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

BUREAU
d

Réponse à la Lettre
du

Enregistrée à
l'arrivée, le

Enregistrement
du Départ, N.°

Département de l'Instruction publique.

Paris, le 30 Germinal an 13 de la ~~République française~~.

Le Conseiller d'Etat chargé de la Direction et de la Surveillance de l'Instruction publique,

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Transmission d'un projet tendant à former des ouvriers pour les instrumens de physique et de mathématiques.

3.e Div.on

Comp. le 4 floréal

N.° 17. B. D

Monsieur le Ministre.

Je vous transmets un projet de M.r Ferad, ingénieur-constructeur en instruments de physique et de mathématiques, pour former des ouvriers dans ce genre de travail, presque inconnu dans les départemens. Je crois ce projet très-utile, et j'ai l'honneur de le recommander à votre attention particulière.

Recevez, Monsieur, l'expression des sentimens dont je m'honore de faire profession pour vous.

Fourcroy

DSI

DSI

2. Expéditions

Expédié

le 28 Germinal l'an 3.

Rapport fait de la Pétition des entrepreneurs généraux des transports et convois militaires, le Comité de Salut public considérant que ce seroit nuire à la célérité qu'exige le service important dont ils sont chargés si on les assujetissoit à faire faire tous les meubles nécessaires à leurs bureaux, et qu'il leur seroit même très difficile de s'en procurer promptement une quantité relative à leur besoin Arrête

Art. 1er

les Entrepreneurs des transports et convois militaires se feront remettre par la septième Commission l'état général des meubles de bureau que la Commission des revenus nationaux a mis à sa disposition.

Art. 2

la 7eme commission se réservera dans le nombre de ces meubles ceux qui deviendront indispensables à son service, et elle fera connoître aux entrepreneurs ceux qui lui deviennent inutiles en raison des réformes qu'elle vient de faire dans les bureaux de ses agens; ces entrepreneurs feront alors dresser un état de plus ou moins value de ces meubles par arbitres nommés tant par eux que par cette commission, et ils les conserveront dans les bâtimens qui leur sont affectés à la charge d'en répondre, ~~et~~ de les restituer à la fin de leur entreprise, et de tenir compte à la République de ceux qui se trouveront de moins sur l'état général qui sera arrêté entr'eux et

la 7ème Commission
Art. 3
deux Expéditions de cet arrêté seront envoyées l'une aux Entrepreneurs des transports, et l'autre à la 7ème Commission qui demeure chargée de son exécution.

Tallien

J. S. Lacombe du tarn

[illegible]

Merlin (D. D.)

Fourcroy (le chimiste)

22. fructidor

Commission des Armes Poudres et Mines de la République

Poudre

N.° 153. Guerre

Expédié le 27. fructidor

Fourcroy,
Carnot.

Le Citoyen Vallier sous directeur de l'Artillerie à Nantes a fourni 2746 l. de poudre pour la Corvette la Sansculotide et 4119 l. aussi de poudre pour la Corvette L'Intrépide, ce qui fait au total 6865 l.

Il en demande le remplacement à l'Arsenal et pour d'autres besoins urgents

La Commission propose au Comité de Salut public de faire prendre à la fabrique du Ripault près Tours pour Nantes.

10000 l. de Poudre de Guerre

Le 22. fructidor l'an 2.e de la Rép. une et indivis.

Capon Bénezech

approuvé par le comité de salut public.

22 fructidor an 2.

C. A. Prieur

Charles Cochon

Fourcroy Carnot Thuriot

P. A. Laloy

B. Delmas Treilhard

Merlin (d. d.)

Fourcroy

373

DSI

Chaire de Chirurgie Militaire
à la faculté de Médecine

Fourcroy.

Paris 16 7.bre 1808

C'est bien mal, Monsieur et cher Confrère, d'être plus d'un mois à répondre à votre lettre datée de Vittoria le 13. 8.bre dernier et arrivée dans les premiers jours de novembre; mais enfin il vaut mieux un peu tard que jamais, et j'espère que vous m'excuserés en songeant aux nombreuses affaires que j'ai depuis deux mois.

Je me suis empressé de remettre de votre part à la 1.ere classe de l'Institut votre Mémoire sur la colique endémique de Madrid; il a été lu avec interet aux séances suivantes et envoyé à M. Desessartz qui en a fait un rapport avantageux.

Quant à celui sur la Gangrène traumatique que vous m'avés envoyé en même temps, je l'avais gardé et je l'avais lu à part avec bien du plaisir, en laissant suivant votre vœu le soin de le remettre à l'institut à M. le docteur Ribes. mais celui ci ne l'ayant pas encor presenté il y a 8 jours, j'ai pris le parti sur la demande de quelques membres de remettre ce second Mémoire à la classe dans sa séance du Lundi 12 de ce mois. il en sera fait lecture et je ne doute pas qu'il n'intéresse beaucoup la classe,

Il me paraît que malgré vos fatigues et vos occupations votre santé se soutient bien en Espagne et que vous continués à rendre les services qui vous ont déja si éminemment distingué.

T. S. V. P.

P.P.

Monsieur

Monsieur Larrey, Doct.r en Médecine
membre de l'Institut d'Égypte, de plusieurs académies,
Chirurgien en Chef de la garde Impériale
au Quartier général en Espagne

Je n'ai assurement pas changé d'avis sur la grande utilité d'une chaire de Chirurgie Militaire, et sur les succès que vous obtiendriés dans un pareil enseignement : mais les circonstances ne me paraissent en aucune manière favorables en ce moment : les écoles sont inquiètes sur leur fusion dans l'univ.té et sur les changemens qui pourront s'en suivre en craint une grande diminution de traitement, et loin de songer à l'augmentation du nombre des chaires, on serait plutot disposé à les diminuer comme on l'a déjà fait à Strasbourg et à Montpellier. Je suis bien convaincu qu'il n'y a que l'Empereur qui peut faire cette utile création et qu'elle ne viendra que de lui, lorsqu'une circonstance favorable permettra de lui en soumettre l'idée et les avantages pour former des chirurgiens militaires. Si jamais je me trouve favorablement placé pour donner mon avis à cet égard, vous pouvés être persuadé que je ne manquerai pas de vous proposer ; je croirai alors faire un grand bien pour la science et pour le traitement des militaires en campagne.

agréés je vous prie, mon cher confrère, les constantes assurances de ma considération et de tous les sentimens bien vrais que je vous ai voués.

Fourcroy

DSI

Fourcroy? Count de Sep: 5th 1809 The Grand-master of the Imperial University, Paris to Mr Ampère, Inspector-General of the University

---

Sir – The formation of the Normal school is one of the first needs of the University. The choice of the pupils who are to learn there the art of ~~des~~ teaching is one of the duties which the Decree of March 17th gives to the Inspector General. I have appointed you to fulfil this task as regards the young people who present themselves in Paris to enter this school. The law itself advises you to choose from those whose progress & good conduct have been most constant & who show the greatest aptitude for management & teaching. There is no need for me to emphasize the conditions when you know their importance.

I enclose the decree which ~~names~~ appoints the Commission of which you are a member. Will you kindly gather together with your administration colleagues in order to come to an agreement about the plan to be followed in your exams

With kind regards

Fourcroy

DS

AUTOGRAPHE

de

Fourcroy, Comte de

Antoine François

OBSERVATIONS

1) L.a.s. 1½ p. 4°, Paris, 5.9.1809 gerichtet an Ampère. Auf Papier „Université Impériale". Die Gründung der Ecole normale ist eine der dringendsten Aufgaben der Universität, die Wahl der Schüler, welche für die Kunst zu lehren erlesen werden sollen, ist eine der dem Inspecteur Général mit Vorrang auferlegten Pflichten. Der Schreiber hat Ampère gewählt, diese Aufgabe zu erfüllen mit Rücksicht auf die jungen Leute, die nach Paris kommen werden, um in diese Schule einzutreten. Gibt dann noch weitere Weisungen wegen Zusammenkunft der Prüfungs-Kommissionen.

2) P.a.s. 4 p.4°, Au Louvre, 11.Ventose, an V. , ausführlicher Beficht wissenschaftlichen Inhaltes an die Academie der Wissenschaften über die Sichtbarmachung der Emanationen von Riechstoffen. Dieser Bericht ist auch von Charles unterzeichnet.

F o u r c r o y, Antoine François de.-
Arzt, seit 1784 /nach Macquer's Tod/ Prof. d. Chemie am Jardin des Plantes und seit 1785 Mitgl. d. Acad. d. Wiss. und des späteren Instituts in Paris; daneben auch verschiedene andere Aemter bekleidend; an seinem Todestag von Napoléon zum Reichsgrafen ernannt. Sohn eines Apothekers /B/ /BN/ /Cuvier, Éloges, II/,

geb. 1755, Juni 15, Paris,
gest. 1809, Dec. 16, Paris.

Leçons d'histoire naturelle et de chimie, 2 vol. 8°, Paris 1781; 4 vol. 8°, Ib. 1789; 5 vol. 8°, Ib. 1791, dann unter dem Titel: Systéme des connaissances chimiques etc., 6 vol. 4° oder 11 vol. 8°, Ib. 1801. Collèction des mémoires de chimie, 8°, Ib. 1784. Analyse de l'eau sulfureuse d'Enghien, Ib. 1788. Essai sur le phlogistique et les acides, Ib. 1788. La philosophie chimique, Ib. 1792,

AUTOGRAPHE

de

Fourcroy, Comte de

Antoine François

OBSERVATIONS

1) L.a.s. 1

2) P.a.s. an V., senschaf Academie die Sich von Rie ist auch

1795 et 1806. Procédé pour extraire la soude du sel marin, 4°, Ib. 1795. Tableaux synoptiques de chimie, fol., Ib. 1805. Mit Lavoisier Guyton de Morveau et Berthollet: Méthode de nomenclature chimique, 8°, Ib. 1787.- Sur une illusion d'optique /Mém. Par. 1784/. Sur une huile de vitriol fumante de Saxe etc. /Ib. 1785/. Sur un nouv. moyen de se procurer facilement l'espéce de fluide élastique, connu sous le nom de mofette atmosphérique etc. /Ib. 1786/. Sur la formation et les propriétés du gaz hépatique /Ib. id./. Sur la combustion de plusieurs corps dans le gaz acide muriatique oxigené /Ib. 1788/. Sur les phénoménes, qui ont lieu dans la précipitation des dissolutions métalliques par l'ammoniaque /Ib. id./. Sur la coloration des matiéres végétales par l'air vital etc. /Ib. 1789/. Nouv. expériences sur les matiéres animales etc. /Ib. id./.

Sur un changement singulier opéré dans un foye humain par la putrefaction /Ib. id./. Analyse chim. d'une mine de plomb verte de Pontgiband /Ib. id./. Sur les diff. états du sulfate de mercure etc. /Ib. 1790/.- Sehr viele Aufsätze in d. Annal und Mém. du Mus. d'hist. naturelle und d. Ann. de chim. /deren Mitredacteur er war/, zum grossen Theil mit Vauquelin /s. Diesen/, mit dem auch viele Abhandl. in d. Mém. Paris.
*geb. Jan. 15 /DC/ /BG/.

DSi

FOURCROY (Antoine-François, comte de). Chimiste et homme politique, directeur de l'Instruction publique. Il découvrit le phosphate de magnésium, membre de l'Académie des Sciences. I755-I809.- L.A.S. au Dr. Larrey. Paris, I6 décembre I808. 2 pp. in-folio, adresse et marques postales. I80 F.

Il répond à Larrey qui est aux armées en Espagne. Il a remis le mémoire de Larrey à l'Institut, mais il a gardé quelque temps, pour l'étudier celui sur la gangrène traumatique. Puis il parle de l'utilité de la création d'une chaire de chirurgie militaire, des inquiétudes ~~de~~ que cause la fusion des écoles dans l'Université. "... Il n'y a que l'Empereur qui peut faire une telle utile création...". Il lui soumettra l'idée et les avantages de former des chirurgiens militaires.

DSI

REVOLUTION - FOURCROY, le célèbre chimiste. 1755-1809.- P.S. comme membre du Comité de Salut Public, également signée par Tallien, Merlin de Douai, Lacombe et Aubin. Paris, 20 germinal an 3 (9 avril 1795). 1 p. 1/2 in-folio. L'ABBAYE-66 50 Frs.

Pièce concernant les Entrepreneurs des Transports et convois militaires.

1228 **FOURCROY** (Antoine-François, comte de), né et mort à *Paris* (1755-1809), le célèbre chimiste, de l'*Académie des Sciences*. VAUQUELIN (Nicolas-Louis), né et mort près de *Pont-l'Evêque* (1763-1829), chimiste également et aussi de l'Académie des Sciences : Leurs signatures au bas d'une reconnaissance de dette commune, sur papier timbré. (1er juillet 1807). 400 fr

FOURCROY, A.F. de. (1755-1809). ALS. 1 p. 20 Nivoise 1803. To Joseph Bonaparte. On birds.

Fourcroy, Antoine François de.- Arzt, seit 1784 /nach Macquer's Tod/ Prof. d. Chemie am Jardin des Plantes und seit 1785 Mitgl. d. Acad. d. Wiss. und des späteren Instituts in Paris, daneben auch verschiedene andere Aemter bekleidend; an seinem Todestag von Napoléon zum Reichsgrafen ernannt. Sohn eines Apothekers /B/ /BN/ /Cuvier, Éloges, II/.
geb. 1755, Juni 15, Paris,
gest. 1809, Dec. 16, Paris,

FOURCROY, Antoine

L.S., July 1st, 1807

FOURCROY, Antoine
1755-1809
Chemist

A. L. S. to Fabien Pillet

—— FOURCROY (Antoine François de). 1755-1809. French Chemist & Natural Philosopher. D.S., 1 p., folio, 22 *fructidor, an* 2 (1794), regarding guns for the Corvette l'Intrepide, signed by Fourcroy & other members of the Comité, de Salut public, including Carnot, Merlin de Douai, C.-A. Prieur Duvernois, Thuriot, Delmas, Charles Cochon, etc. MYERS 52 £7 10s

14) **Ant.-Fr. FOURCROY, le grand chimiste** (remplaça Marat à la Convention, très actif dans **l'instruction publique) : L. A. S.** de 1793, page in-8, au Cit. Boinvilliers — ayant été trop occupé dans une affaire importante relative à l'Instruction Publique il n'a pas pu remettre le paquet de livres au Présid. de la Convention — bonne **pièce rare.** MORSSEN-61 49 »

1234 **FRANC-MAÇONNERIE.** — L. a. s. d'un nommé Claude Lacretelle, ancien contrôleur des contributions directes à Naples, 1828, 1 p. in-4 et 2 pièces jointes, 4 pp. in-4. 600 fr.

Curieuse lettre d'un « homme de bien tombé dans l'infortune » qui demande secours. — Les deux pièces jointes contiennent, copiés par lui, divers certificats dont plusieurs émanent de loges maçonniques; deux autres sont d'un prêtre et d'une dame de charité !

1795 et 1806. Procédé pour extraire la soude du sel marin, 4°, Ib. 1795. Tableaux synoptiques de chimie, fol., Ib. 1805. Mit Lavoisier Guyton de Morveau et Berthollet: Méthode de nomenclature chimique, 8°, Ib. 1787.- Sur une illusion d'optique /Mém. Par. 1784/. Sur une huile de vitriol fumante de Saxe etc. /Ib. 1785/. Sur un nouv moyen de se procurer facilement l'espéce de fluide élastique, connu sous le nom de mofette atmosphérique etc. /Ib. 1786/.

31.12.1902, to Arthur Strong, sending new year wishes, etc.

310 **ROSS** (Sir John). 1777-1856. Arctic Navigator. 1 p., folio, 160 *Bond* 20 *Mar.*, 1829, to the Lords of H.M. Treasury, " Being about to proce with the permission of the Lords Commissioners of the Admty. on a voy of Discovery to the Arctic Regions—undertaken at my private exper for the improvement of geography, natural knowledge & science & i

64. Paul-Louis COURIER, écrivain et grand pamphlétaire : **belle et longue lettre autographe** à Mme Soehné, de Véretz, 1824, deux pleines pages in-fol. et adresse, concernant, en tous détails, **la vente de son domaine** « La Filonnière », car il est « sans le sou... » — **rare.** 175 »